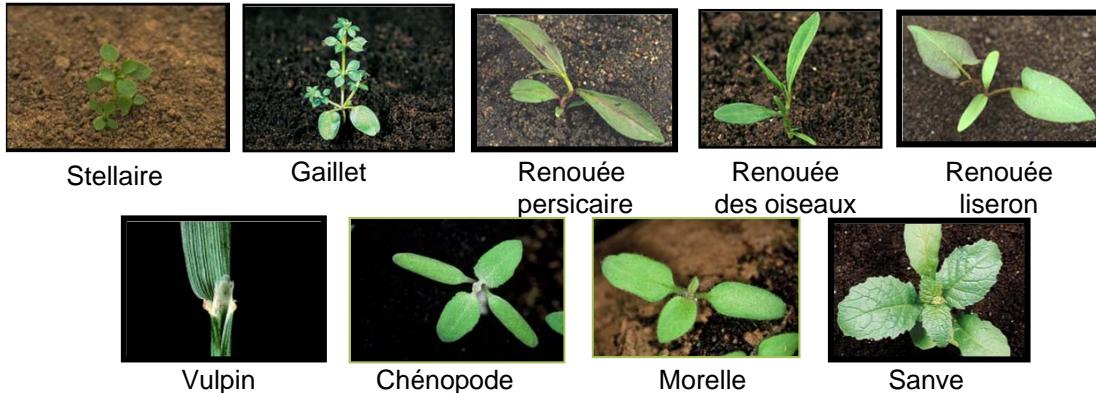


•**NIRVANA® S** : un herbicide utilisable pour le désherbage des jeunes luzernes et des luzernes installées.

•**NIRVANA® S** : Efficace sur un large éventail de mauvaises herbes dicotylédones et graminées => Amarante, capselle, chénopode, crucifères (repousse de colza, sanve, ravenelle, etc...), morelle, renouées, stellaire, repousses de céréales, folle avoine, vulpin...



•**NIRVANA® S** : 2 modes d'action complémentaires

=> Imazamox : absorption avant tout foliaire mais aussi racinaire, systémique. (HRAC groupe B).

=> Pendiméthaline : action racinaire et anti-germinative, contrôle des mauvaises herbes dans la durée. (HRAC groupe K1).

## **NIRVANA® S : COMMENT S'UTILISE-T-IL ?**

### **=> Sur jeune luzerne à l'installation :**

**NIRVANA® S** s'utilise à la dose de 2 L/ha à partir de 2 feuilles trifoliées de la culture.

Traiter sur des mauvaises herbes jeunes (levée à 2-4 feuilles) et en état de pousse active.

Traiter en conditions poussantes : application recommandée sur sol « frais », par temps doux avec une hygrométrie élevée (>70%) ; éviter les applications par temps froid et sec.

### **=> Sur luzerne installée :**

**NIRVANA® S** s'utilise à la dose de 2 à 4 L/ha pendant le repos végétatif.

- 2 L/ha en entrée d'hiver

- 2 à 4 L/ha en sortie d'hiver.

Autant que possible, traiter sur sol « frais » et par temps « relativement doux » avec une hygrométrie élevée (>70%) ; éviter les applications par temps froid et sec.

A la dose de 2 l/ha, **NIRVANA® S** pourra être utilisé 1 fois par an.

A la dose de 4 l/ha, **NIRVANA® S** devra être utilisé 1 année sur 2.

Si application en entrée + sortie hiver de ne pas dépasser la dose totale de 4 l/ha.

Ne pas appliquer Nirvana S plus d'un an sur deux pour les doses d'application annuelles supérieures à 2,2l/ha.

L'efficacité peut être variable sur certaines adventices selon le stade des mauvaises herbes au moment du traitement, les périodes et les conditions d'application ainsi que les doses utilisées.



# autorisé pour le désherbage des luzernes fourragères

**BASF**  
The Chemical Company

## NIRVANA® S : CHAMP D'ACTIVITE A 2 L/HA en post-levée

Mauvaise herbe	Nbre essais	TEM OIN infestation		NIRVANA S 2 L/ha		Mauvaise herbe	Nbre essais	TEM OIN infestation		NIRVANA S 2 L/ha						
		(pl./m²)	Eff. (%)	(min-max)	(pl./m²)			(pl./m²)	Eff. (%)	(min-max)	(pl./m²)					
<b>DICOTYLEDONES</b>																
Amarante sp.	2	10	99	(99-99)		Renouée à f. de patience	1	6	95	(95-95)						
Barbarée précoce	2	17	100	(99-100)		Renouée des oiseaux	6	14	99	(95-100)						
Capselle bourse-à-pasteur	7	38	98	(92-100)		Renouée liseron	4	15	99	(97-100)						
Chénopode blanc	8	13	99	(89-100)		Renouée persicaire	1	10	97	(97-97)						
Colza (Repousses)	1	5	100	(100-100)		Rumex petite oseille	1	16	91	(91-91)						
Fumeterre officinal	2	19	96	(95-98)		Sanve	2	14	99	(97-100)						
Gaillet gratteron	2	5	100	(100-100)		Sisymbre sp.	1	28	98	(98-98)						
Géranium à feuilles rondes	3	69	94	(93-97)		Stellaire	7	19	99	(93-100)						
Laïteron des champs	3	8	73	(47-90)		Tabouret des champs	2	13	100	(100-100)						
Laïteron sp.	1	8	94	(94-94)		Véronique à f. de lierre	2	9	99	(98-100)						
Lamier amplexicaule	3	25	98	(94-100)	<b>GRAMINEES</b>											
Matricaire sp.	7	17	68	(27-85)		Panic pied-de-coq	3	33	95	(91-100)						
Morelle noire	2	15	100	(100-100)		Pâturin annuel	1	38	100	(100-100)						
Myosotis	2	8	97	(93-100)		Vulpin des champs	1	16	99	(99-99)						
Pensée des champs	5	34	87	(79-95)												
Ravenelle	3	54	100	(100-100)												

Efficacité (en %) 30 jours après traitement

## NIRVANA® S : RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

- **NIRVANA® S n'est pas sélectif en application de pré-levée des légumineuses fourragères.**
- **NIRVANA® S peut s'intégrer dans un programme avec Basagran® SG ou Stratos® Ultra + Dash® HC en fonction des problématiques**

## NIRVANA® S : FICHE D'IDENTITE

• Marques déposées BASF - Autorisation de vente n°2090016 - Pendiméthaline 250 g/L - imazamox 16,7 g/L - Attention – H315 : Provoque une irritation cutané – H317 : Peut provoquer une allergie cutanée – H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques – H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Formulation : EC – Luzerne : jeunes cultures : 2 l/ha, Luzerne sur cultures installées : 2 à 4 l/ha (entrée hiver : 2 L/ha ou sortie hiver : 2 à 4 L/ha - (Si traitement entrée et sortie hiver ne pas dépasser la dose totale de 4 l/ha) – Nombre maximum d'application : sur jeunes cultures : 2 applications max. tous les 2 ans ; sur cultures installées : 1 application max. tous les 2 ans à 4 l/ha - DAR luzerne Post-levée : 30 jours - Distance aux points d'eau - Respecter une zone non traitée de 20 mètres - Délai de rentrée : 48 heures - Afin de protéger les organismes du sol, ne pas appliquer Nirvana S plus d'un an sur deux pour des doses d'application annuelles supérieures à 2,2 l/ha. Délai entre une application de pendiméthaline et le semis ou la plantation de la culture suivante destinée à l'alimentation humaine sur laquelle la pendiméthaline n'est pas autorisée : Légumes racine et tubercules : 190 jours - Betterave à sucre : 300 jours - Légumes bulbes et légumes feuilles : 200 jours - Céréales : 200 jours - Crucifères : 250 jours - Autres cultures : 200 jours. Porter des gants et un vêtement de protection lors de l'ensemble des étapes de chargement/mélange et de traitement. Pour les autres usages et doses autorisés sur NIRVANA S, merci de consulter le site de BASF Agro – [www.bASF-agro.fr](http://www.bASF-agro.fr) - BASAGRAN® SG : 87% bentazone –SG - N° AMM 9500628 – Danger – H302 - H318 - H317 - H411- DASH® HC : 22,5% ester de phosphate d'alcool gras polyoxyalkylés + 37,5% esters méthyliques d'acide gras + 5% acide oléique – N° AMM 9400478 – Danger – H318 – H315 – H304 – H412 - STRATOS® ULTRA : 100 g/l cycloxydime – N°AMM 9000490 – Danger – H315 – H 319 – H 304 – H 336 – H 412 – Septembre 2012 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du n° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Dangereux - Respecter les précautions d'emploi, lire attentivement l'étiquette avant toute application. REF 663POIHBE0912OUEST

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION	
	1 Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
	2 Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
	3 Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
	4 Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
	5 Surveillancez le remplissage et ajustez le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
	6 Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

### PENDANT L'APPLICATION

	7 Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.
--	---

### APRÈS L'APPLICATION

	8 Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
	9 Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
	10 Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm® Marque déposée de FROTTEX France

### Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	 ou <a href="http://www.bASF-agro.fr">www.bASF-agro.fr</a>
Une question de santé	MSA	 <a href="http://www.phyt-attitude.fr">www.phyt-attitude.fr</a>
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	 ou <a href="http://www.adivalor.fr">www.adivalor.fr</a>